



## La convention de stage

La convention de stage est obligatoire, elle doit être signée **avant** le début du stage.

1. C'est un contrat tripartite qui précise les droits et les devoirs de chacun
2. Elle précise la durée, le sujet, les activités confiées, les tuteurs, le lieu du stage, les responsabilités, les assurances, ...
3. Elle permet de garder le statut étudiant
4. Elle vous couvre en cas d'accident sur le lieu de votre stage
5. Toute modification (notamment de dates : interruption/prolongation ...) donne lieu à l'établissement d'un avenant
6. Informations pratiques : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16734.xhtml>